

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18465 - 72ÈME ANNÉE

Séance plénière du Conseil économique social et environnemental

Egalité réelle : le CESE pour un grand débat public sur un projet de développement durable



Les jeunes sont particulièrement vulnérables au chômage, rappelle le CESE. Cela explique pourquoi ils sont en tête des manifestations contre la loi Travail.

Le projet d'avis du Conseil économique social et environnemental sur le projet de loi sur l'égalité réelle dans les outre-mer a été présenté hier par Christian Vernaudeau au nom de la section de l'aménagement durable des territoires. Cette présentation s'est faite en présence de George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, et en l'absence d'Ericka Bareigts, secrétaire d'État à l'Égalité réelle. L'avis préconise l'organisation d'une grande concertation préalable à l'élaboration des plans de convergence prévus dans le projet de loi. Autrement dit, l'égalité réelle doit être l'occasion d'un débat public dans chaque territoire, pour s'entendre sur une communauté de destin et les moyens d'y parvenir. Le CESE a voté son avis avec 171 votes pour, 2 votes contre et 12 abstentions.

Hier à Paris, le projet de loi sur l'égalité réelle dans les outre-mer était à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil économique social et environnemental. À la suite d'une saisine du Premier ministre, la section de l'aménagement durable des territoires a travaillé à rédiger un avis dans un délai très court. La présentation a eu lieu hier en présence de George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, et en l'absence d'Erica Bareigts, secrétaire d'État à l'Égalité réelle.

Le rapporteur, Christian Vernaudo, a tout d'abord rappelé les conditions de la saisine et son contenu : le titre 1 du projet de loi et l'étude d'impact. Il a constaté que ces deux documents étaient relativement succincts. Quant au but du projet de loi, il est décrit sous cette forme : « Comment peut-on appliquer le concept d'égalité réelle aux outre-mer et aux 2,7 millions de citoyens d'Outre-mer ? ». Pour le CESE, le principe d'égalité se concilie avec le principe de liberté, de libre administration des collectivités et d'autonomie de gestion qui doit permettre de tendre vers le principe d'égalité réelle. L'objectif est de rejoindre ce que sera le niveau de développement de la France dans 20 ans, dans le respect des dimensions du développement durable, c'est-à-dire le social, l'économie, l'environnement et la culture, tout en s'attaquant aux inégalités internes à chaque territoire.

Associer toutes les collectivités aux contrats

Le CESE souligne l'importance, dans chacune des collectivités, de lancer un débat pour définir une communauté de destin. Première étape, doit être une démarche de démocratie participative la plus large possible pour que dans chaque collectivité soit définie un plan stratégique, une communauté de destin. Le CESE préconise d'associer les centres de recherche et les organismes publics de financement tels que l'AFD ou BPI. Le résultat de ce grand débat aboutira à un plan de convergence qui fera l'objet de discussions avec l'État. Cette négociation aboutira à des

contrats de convergence. Le CESE propose que les signataires ce contrat soient non seulement l'État et la collectivité principale, mais aussi le Département, les intercommunalités, et les communes.

Les maires rappellent en effet qu'ils sont les élus de proximité, chargés en particulier du financement des écoles. Ils veulent donc être totalement associés à toutes les étapes de l'élaboration de la loi de programmation.

Enfin, des dispositifs de suivi et d'évaluation seront nécessaires.

Les justifications de l'égalité réelle

Le CESE a analysé la situation de l'outre-mer. Cela aboutit à la justification de l'égalité réelle. Il note tout d'abord un accès aux services publics difficiles. Il faudra l'améliorer dans une perspective d'aménagement du territoire.

Le droit à l'éducation devra aussi être respecté pour réduire les forts taux d'illettrisme et l'échec scolaire. Christian Vernaudo souligne que près de 50 % des jeunes Mahorais sont touchés par l'illettrisme à Mayotte. Dans ce territoire, les jeunes ne peuvent fréquenter l'école que la moitié du temps à cause d'un nombre de classes et d'enseignants insuffisant.

Pour le droit au travail, c'est la même chose. Des moyens devront être mis en œuvre pour qu'il puisse véritablement s'appliquer. Le CESE souligne que malgré une croissance moyenne annuelle de 5 % dans l'outre-mer, le taux de chômage est resté aux alentours de 25 %. Pour le réduire, « il eut fallu une croissance de 10 % par an ».

Il est donc nécessaire de « revisiter nos modèles de développement économiques et sociaux pour aller plus loin dans la construction d'économies dynamiques, en ayant comme objectif fondamental la réduction du chômage ». Ceci permettra également de baisser un fort taux de pauvreté.

Enfin, le CESE estime important de revoir la manière dont la France et l'Europe envisagent les Outre-mer. 95 % de l'océan sous souveraineté française est en outre-mer.

Il souhaite qu'il soit possible de donner tout leur potentiel à l'exceptionnelle richesse de ces collectivité-

tés.

C'est aussi un patrimoine exceptionnel de biodiversité, et une mosaïque culturelle. Le CESE insiste sur la nécessité que la France et l'Europe exercent toutes leurs responsabilités dans la protection de ce patrimoine naturel. Et que la France continue d'avoir un esprit d'ouverture pour respecter les cultures et les langues.

D'accord pour la concertation

Invitée à prendre la parole après la présentation de l'avis, George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer a rappelé qu'un des buts de l'égalité réelle est que chacun ait les mêmes chances d'échapper à la précarité, d'obtenir un travail décent, où qu'il soit.

Cela doit irriguer tous les champs de l'action publique et ne se réduit pas à une logique de rattrapage. C'est avant tout une dynamique de développement globale, qui concilie l'économie, le social, l'environnement et la culture.

Elle est d'accord pour mettre en place une concertation, ainsi que des outils pour mesurer les progrès réalisés sur le chemin de l'égalité. Elle souhaite aussi promouvoir l'intégration dans l'environnement régional.

Les différents groupes sont ensuite intervenus pour donner leurs explications de vote. Le CESE a voté son avis avec 171 votes pour, 2 votes contre et 12 abstentions.

M.M.

Édito

15.000 emplois par an pendant 20 ans

L'année scolaire se termine avec les résultats des différents examens. Plus de 12.000 Réunionnais ont obtenu leur brevet cette année, et La Réunion compte plus de 9.800 nouveaux bacheliers. Les records de réussite ont été battus. Dans quelques années, ces jeunes auront terminé leurs études et tenteront de rechercher un travail.

C'est précisément cette génération qui sera au coeur de l'application du projet de loi d'égalité réelle. Au terme du délai prévu par la loi, ils auront 40 ans. Ils seront donc les témoins privilégiés de l'évolution positive ou négative de la situation.

Comme l'a rappelé le CESE, l'égalité réelle veut dire que la situation des territoires des outre-mer sera celle de la France dans 20 ans. Comme la priorité affichée de la France est la lutte contre le chômage, son but est d'arriver à une situation de plein emploi. Elle part donc d'un taux de chômage d'environ 10 % et devra mettre en œuvre des mesures pour arriver au plein emploi.

À La Réunion, le taux de chômage est bien supérieur. Près de 180.000 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi, dont plus de 130.000 sont totalement privés de travail. Arrivé à une situation de plein emploi suppose donc des efforts encore plus considérables qu'en France. Rien que pour faire appliquer le droit au travail pour les chômeurs actuels, il faudrait créer en moyenne 7.000 emplois par an. Ce nombre s'ajoute à ceux

qui seront nécessaires pour répondre à la croissance de la population active, qui est tous les ans d'environ 7.000 personnes supplémentaires. Cela veut donc dire que les conditions devront être créées pour que l'économie réunionnaise puisse produire 15.000 emplois par an pendant 20 ans. Jamais au cours des 70 dernières années ce nombre n'a pu être atteint, voire même approché.

C'est pourtant un objectif qui devra être réalisé pour voir enfin une amélioration de la situation. Le CESE a noté fort justement que les jeunes sont les premières victimes du chômage et de la pauvreté. Actuellement, plus de la moitié sont privés d'emploi à La Réunion. Les milliers de jeunes qui sortent chaque année de l'école seront-ils toujours condamnés au chômage, à la précarité ou à l'exil ? En lançant l'égalité réelle, le gouvernement place la barre très haut. Comment créer 15.000 emplois par an pendant 20 ans ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le communiqué du Conseil économique social et environnemental

Le CESE a voté son avis sur « L'avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer »

Voici le communiqué diffusé par le CESE à la suite de l'adoption de son avis sur le projet de loi sur l'égalité réelle.



Christian Vernaudeau a présenté le projet d'avis.

Le gouvernement prépare un projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer. Ce projet de loi de programmation présente comme « une priorité de la Nation » la réduction des écarts de développement que connaissent les populations d'outre-mer au sein du peuple français.

Conformément à l'article 70 de la Constitution, le Premier ministre Manuel Valls a saisi pour avis le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'étude d'impact et le titre Ier du projet de loi relatif aux objectifs, conditions et instruments de mise en œuvre de la convergence, afin qu'il fasse connaître son avis avant que le texte ne soit transmis au Conseil d'Etat puis examiné en conseil des ministres.

Le CESE a voté son avis le mardi 12 juillet en assemblée plénière avec 171 votes pour, 2 votes contre et 12 abstentions.

Confirmer le diagnostic du gouvernement selon lequel il existe dans plusieurs des outre-mer des écarts

de développement majeurs dans les domaines suivants : accès aux principaux services de la vie courante, accès à l'éducation, accès au travail, paupérisation et précarité de la jeunesse, qui justifient pour le CESE un projet de loi de programmation en faveur des ultra-marins. Constaté qu'il existe à Mayotte une situation hors norme appelant des mesures d'urgence à prendre par l'Etat en sus du processus de convergence prévu par le projet de loi.

Rappeler que les habitants de ces onze collectivités sont des citoyens français à part entière comme le stipule l'article 72-3 de la Constitution : « La République reconnaît au sein du peuple français les populations d'outre-mer dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ».

Souligner que l'égalité réelle ne peut s'entendre et être appliquée comme devant conduire à une égalité formelle en toutes circonstances et en tous lieux de la République, mais que, au contraire, c'est la conciliation du principe d'égalité avec celui de liberté qui peut permettre de tendre vers un objectif d'égalité

réelle dans le respect de la diversité.

Rappeler que les onze collectivités ultra-marines et leurs populations apportent à la France une richesse et un patrimoine naturel (espace maritime) et humain (diversité linguistique et culturelle) exceptionnels mais fragiles qu'il convient de préserver et de valoriser dans un contexte de globalisation qui tend à menacer les équilibres humains et écologiques mondiaux.

Réinventer des modèles de développement pour les collectivités ultra-marines faisant toute leur place à leur potentiel d'innovation et d'excellence, en intégrant la révolution numérique qui offre des opportunités exceptionnelles aux petites économies isolées et les quatre dimensions d'un véritable développement durable que sont l'économie, le social, le culturel et l'environnement.

Recourir pour l'élaboration des diagnostics partagés, des projets stratégiques de développement durable, des plans et contrats de convergence et du processus d'évaluation pour chaque collectivité aux méthodes de démocratie participative dans un esprit de subsidiarité.

Accorder un soin particulier à la définition en amont, de manière participative, des indicateurs à suivre pour rendre efficaces les processus d'évaluation de la convergence.

Confirmer que le PIB/habitant ne peut pas à lui seul rendre compte des écarts de développement et en conséquence, utiliser pour les onze collectivités les dix nouveaux indicateurs de richesses, ainsi que quelques indicateurs complémentaires permettant des comparaisons dans le temps avec des territoires comparables de l'hexagone ou de l'environnement régional des outre-mer français.

Lettre de Younous Omarjee à Michel Sapin

La France doit s'opposer aux sanctions de l'Europe contre l'Espagne et le Portugal

Le député Younous Omarjee a adressé un courrier au Ministre Michel Sapin en amont du Conseil affaires économiques et financières de ce mardi 12 juillet, pour l'appeler à agir au sein du Conseil européen pour bloquer toute sanction contre l'Espagne et le Portugal. Il craint en effet que ces sanctions puissent en inspirer d'autres qui pénaliseraient le développement des régions ultrapériphériques dont La Réunion fait partie.

Dans un courrier adressé le 11 juillet à Michel Sapin, Younous Omarjee, député de l'outre-mer au Parlement européen, appelle le Ministre à la plus grande solidarité avec l'Espagne et le Portugal, à mesurer que les décisions du Conseil peuvent légalement obliger la Commission européenne à proposer une suspension des fonds de la cohésion pour l'Espagne, à prendre conscience que toute éventuelle suspension des fonds de cohésion viendront impacter les RUP espagnoles et portugaises, et à anticiper que des sanctions similaires pourraient être prise dans un futur proche pour la France et impacter par répercussion les fonds de cohésion alloués aux RUP françaises :

« Je veux aussi porter à votre attention le fait que les Régions Ultrapériphériques de Madère, des Açores et des Canaries, se trouveront impactées par les décisions que vous pourriez prendre ce mardi. Une décision de sanction et/ou de

suspension des engagements et paiements des fonds ESI, prise par le Conseil et appuyée par la France, à l'encontre de l'Espagne et du Portugal, sera de nature à mettre à mal le développement des fragiles régions ultrapériphériques, et pourrait conduire à une remise en question de la solidarité que se portent la France, l'Espagne et le Portugal, notamment vis-à-vis des RUP. Et il vous faut probablement aussi anticiper le fait que si demain une décision similaire du Conseil devait être prise à l'égard de la France et que les fonds ESI venaient à se trouver suspendus pour les RUP françaises, qu'il serait fortement dommageable pour tout l'outre-mer de constater que les fonds ESI (fonds européens d'investissement stratégique - NDLR) puissent leur être coupés par une décision politique du Conseil pour des engagements budgétaires que seul leur État a pris.

C'est pourquoi, la France se doit

d'être aux côtés de l'Espagne et du Portugal. Elle le doit d'autant plus qu'elle est le seul pays à même de contrebalancer les visées de celles et ceux qui au Conseil Européen souhaitent empêcher toute réorientation de politique et soumettre l'ensemble de l'Union européenne à un ordo-libéralisme qui fragilise la solidarité et conduit le projet Européen dans le mur. La France est la seule à même d'œuvrer au sein du Conseil européen pour trouver une majorité qualifiée qui permette de bloquer toute sanction financière et toute suspension des fonds ESI à l'égard de l'Espagne et du Portugal. Mais aussi d'aborder en détail, au sein de ce Conseil, la question particulière des RUP en faisant lever par principe tout enclenchement des conditionnalités macro-économiques et de sanctions à l'égard de quelque région ultrapériphérique que ce soit, et d'invoquer à ce titre l'application de l'article 349 TFUE. »

Azali Assoumani reçu par Jean Claude de l'Estrac

Visite du Président de l'Union des Comores à la COI

La Commission de l'Océan Indien (COI) a reçu hier le Président de l'Union des Comores, Azali Assoumani, pour une visite de courtoisie. Le Président de la République récemment élu a profité de son voyage à Maurice, pour la cérémonie d'investiture du nouveau Secrétaire général de la COI, pour visiter les locaux de l'organisation à Ebène.

Le Président de l'Union des Comores a été reçu hier par le Secrétaire général de la COI, Jean Claude

de l'Estrac. Le Président et le Secrétaire général se sont exprimés devant les membres de la délégation présidentielle, le futur Secrétaire général de la COI, Hamada Madi Boléro et les collaborateurs de l'organisation, avant de laisser la parole aux chargés de mission de la COI qui ont chacun présenté leur domaine d'intervention.

Jean Claude de l'Estrac a souligné l'honneur et le plaisir de recevoir pour la première fois un Président de l'Union des Comores au siège de l'organisation régionale. « Je suis

persuadé que vous-même Monsieur le président, ainsi que mon successeur, Hamada Madi Boléro, saurez donner de nouvelles impulsions à notre organisation, et mener à bien les chantiers inachevés », a-t-il ajouté.

Le Président a de son côté insisté sur son souhait de voir la COI avancer dans le bon sens pour répondre aux défis à venir.

Oté

Mète anlèr, in pèp, in nasyon, in klas sosyal pou arpran kouraj dan la lite !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité oin la bien lir sak ou la di dsi la koup d'érop é konm d'abitid mi antrovoi in drol pinn vizé dann in n'afèr konmsa : pou moin, mi ékout demoun isi La Rényon é mi antan z'ot kriyé par dizènn do milyé pou di konm de koi nou lé fransé é ni vé rès fransé. Donk i sèrv de rien signal in dopaz, inn-dé z'érèr désèr l'arbitraz, la cours pou ramas l'arzan plizanplis, é sirtou bann félicitasyo n pou désèrtin pti péi pou kréтик an pasan foutbal La Frans épi d'ot gran péi. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, Mi pé dir aou tout sak moin la ékri moin téi pans ali pou vréman. Mi pé mèm dira ou ké désèrtin gro poin nor konm lo l'akizasyon d'ashtë lomatch, d'ashtë in l'arbitnsa moin la pa ropran pou mon par pars zordi lé sirman tro bonèr pou bann lang komans bien baté, mé v'arivé sa, in zour, é pétète la pa arein k 'La frans va fé figir d'akizé ; Solman m'a dir aou in n'afèr zordi sé ké l'èspor i pé z'ète in bon romontan. In bon romontan pou ki ? Pou sak i konstat ké nana moyin pou bann tikolon ansort azot in pé. Mi pé mèm alé pli loin. Ousa ? Ziska rapèl aou, konm rapèl lé z'ot, ké l'èspor la gingn l'okazyon pou akonpagn bann nasyon apré l'évé é sa sé in n'afèr inportan pou moin. I pé di rosi sé lo moyin, si ou nana in gran èsportif - konm in gran shantèr, sansa in gran pèrsonaz, in gran poèt dann out nasyon - armète dann bo-fiks lo moral demoun, édonn kouraj sak la fine pèrd kouraz dopi in koup de tan. Pou nout par ni apèl sa lo mète-an-l'èr in pèp, in nasyon, in klas sosyal pou èl vanjé.

Justin

« Ti zétinsèl, gro fé ! » - In kozman po la rout

Mi pans bann z'ansien i rapèl lo trin sansa l'otoraye ? Kan i ariv la sézon la séhrès, dsi son raye, li fé zétinsèl é zétinsèl i mète dofé dann la savann. Si zèrb lé gran i fo ponpyé pou tinn ali. Sa i vé dir in ptit koz i pé an avoir gran-gran z'éfè, gran gran konsékans. Bann révolisyonèr russ té i di pa : in sinp zétinsèl i pé mète do-fé dann la plène. Sirtou si zèrb lé sèk ! Sirtou si i fé sho pli k'i an fo ! Na poin in shanson i parl bann batmann zèl in papiyon ? Sa I apèl l'éfè papiyon. Solon in èspésyalis la météo Edward Lorenz, té I poz in drol késtyon : li doimann, l'ané 1972, sixin batman la zèl inxpapiyon dann Brésil i pé dékansh in siklone dann Teksa. Kalkil azot mèm ; Alé ! Ni artrouv pli dvan.